

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MULHOUSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS DE MULHOUSE
Conseil d'Administration du 15 décembre 2023**

8 administrateurs présents (15 en exercice, 3 procurations, 4 absents)

DELIBERATION N° 2023-62

**GUIDE DE LA SOLIDARITE : SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION
SOLINUM (ADM/7.5.6/62)**

L'association Solinum est à l'initiative du développement, dès 2017, de la première plateforme de cartographie de l'action sociale en France dénommée Soliguide.

L'objectif de cette plateforme est d'apporter, aux personnes en situation de précarité au sens large, une information complète sur un certain nombre de services de première nécessité, de leur en faciliter l'accès et de favoriser leur (ré)insertion.

En 2023, le CCAS de Mulhouse s'est engagé à favoriser l'accès à l'information des personnes en situation d'exclusion sur son territoire, en soutenant le projet Soliguide en versant une subvention d'un montant de 8 000 €.

Pour rappel, le Soliguide est un guide numérique solidaire, qui référence l'ensemble des lieux utiles pour les personnes en difficulté. Cet outil est à la fois utilisé par les publics et par les professionnels de l'action sociale, qui se servent de la plateforme comme d'un outil de travail.

Aujourd'hui, plus de 140 fiches Soliguide sont d'ores et déjà référencées à Mulhouse, et plusieurs recherches ont déjà été effectuées sur l'outil, alors même que la communication n'a pas encore été lancée.

Cette base de données, qui fait l'objet d'une mise à jour régulière, est accessible sur plusieurs supports : une plateforme Web accessible à partir de l'adresse www.soliguide.fr, à destination des travailleurs sociaux, associations, agents d'accueil, écoutants du 115, etc. ; une application mobile à destination des équipes mobiles, maraudeurs, personnes à la recherche d'une aide ou d'un service ; des bornes interactives, installées spécifiquement ou préexistantes (CAF, pôle emploi,...) et des listes sous format papier. Ces différents outils sont connectés à l'interface Soliguide et permettent de transmettre les informations en temps réel.

Solinum travaille en étroite concertation avec toutes les parties prenantes de l'action sociale, notamment les bénéficiaires directs, les associations, les collectivités territoriales ou encore les travailleurs sociaux.

Le Soliguide est disponible sur l'ensemble du territoire alsacien est également soutenu par le CCAS de Colmar, la CeA, l'ARS, la DDETSPP 68, la DDETS 67 et le CCAS de Strasbourg.

Disposer d'un outil unique constitue un formidable atout pour le territoire dans le contexte où certains publics sont particulièrement mobiles sur ces départements.

Pour l'année 2024, l'objectif est de continuer à renforcer la base de données afin que l'outil soit le plus exhaustif possible. Dans un second temps, il sera également nécessaire d'aller directement sur le terrain afin de communiquer largement sur le projet auprès des acteurs locaux et des publics pour qu'ils puissent se saisir de l'outil.

Proposer aux habitants et aux acteurs un outil plus accessible et plus dynamique tel que Soliguide permet un progrès d'autant plus appréciable que les supports de ce dernier sont variés, et par conséquent adaptés à toutes les capacités d'accès aux outils numériques.

Aussi, il est proposé de poursuivre le soutien au développement de Soliguide dans le Haut-Rhin, en partenariat avec l'Etat, la Collectivité européenne d'Alsace et les CCAS du département, notamment celui de Colmar, par le biais d'une subvention de 8 000 € pour l'année 2024 attribuée à l'association Solinum.

Les crédits nécessaires à l'action sont inscrits au budget 2024
Chapitre 65 - compte 65748 - fonction 428
Service gestionnaire Administration
Ligne de crédit n°1064 « Subventions de fonctionnement aux associations de droit privé »

L'attribution et le versement des subventions votées dans le cadre de la présente délibération sont conditionnés au respect par le bénéficiaire des principes inscrits dans le contrat d'engagement républicain annexé au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021.

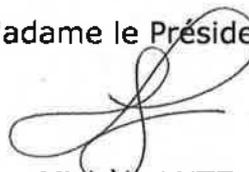
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- approuve cette proposition de subvention
- charge Madame le Président ou son vice-président de signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIÉ CONFORME

Madame le Président,



Michèle LUTZ